

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 98
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 30/11/2021

Sous la présidence de : David Fourrage

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 03/12/2021 15:05:12

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 97

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 30/11/2021

Sous la présidence de : David Fourrage

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 15

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DM 15

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la décision budgétaire n°15 de l'exercice 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 03/12/2021 15:05:09

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 99-1
Annule et remplace l'acte n° 99 - 2021-2022
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CORSE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Voyage d'étude BTS T.
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire en Corse , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 17/12/2021 11:42:35

Voyage d'étude des 2 TS Tourisme du lundi 04/04 au vendredi 08/04/2022

Voyage facultatif

Professeur responsable du projet ou de la sortie : Valérie BADIOU

Dates : lundi 04/04 au vendredi 08/04/2022

Accompagnateurs : Valérie Badiou, Christine Cochin-Lenoir et Sophie Ory

Classe(s) ou groupe(s) concerné(es) : 2TST1 & 2TST2 . Effectif prévisionnel : 40 étudiants

Le voyage d'étude est une véritable mise en pratique des techniques étudiées au cours de leur formation puisque les étudiants sont acteurs au niveau de la conception du voyage (recherche de prestataires, budgétisation, réalisation d'un programme cohérent). Pendant le voyage, ils participent également à des mises en situation au niveau de l'accompagnement et de la médiation culturelle.

Destination : la Corse

Modalités d'exploitation et de valorisation de l'action :

Comme expliqué ci-dessus, le voyage d'étude constitue un travail en amont et sur place puisque tous les étudiants sont acteurs tant au niveau de la conception que de la réalisation sur place.

BUDGET

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Avion	7 820,00 €	Participation du lycée	2 500,00 €
Bus (pré et post acheminement)	1 800,00 €	Participation des étudiants (250 € X 40)	10 000,00 €
Autres (autocar sur place...)	3 500,00 €	Participation de la MDL	11 000,00 €
Hébergement les Fauvettes	7 100,00 €		
Visites	2 896,00 €		
Assurance annulation	384,00 €		
TOTAL	23 500,00 €	TOTAL	23 500,00€

coût indicatif par participant : 546,51

0,00 €

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan d'amortissements.

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 100
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le plan d'amortissements de l'établissement.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Plan d'amortissements.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le plan d'amortissements de l'établissement (cf. PJ)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 06/12/2021 17:43:11

Tableau de durées d'amortissement.

La durée et le mode d'amortissement d'un bien sont déterminés selon l'utilisation qui est faite par l'établissement public local d'enseignement en fonction de ses caractéristiques. Le conseil d'administration détermine la durée d'amortissement de l'actif.

Catégories d'immobilisations et durée d'amortissement :

- Tous immeubles : 25 ans (213, 214)
- Bâtiments légers : 10 ans (213/2813,214/2814)
- Aménagements intérieurs ou extérieurs : 10 ans (212/2812, 2181/28181)
- Matériels industriel, de restauration, d'entretien et de maintenance : 10 ans (215/2815)
- Mobiliers notamment de bureau, d'enseignement, d'extérieur ou d'internat : 10 ans (2184/2818)
- Matériels de bureau et informatique (2183/2818)
- Matériels de reprographie, audio-visuel et outils numériques : 5 ans (215/2815)
- Autres matériels d'enseignement : 5 ans (215/2815)
- Véhicules automobiles : 5 ans (2183/2818)
- Tondeuses : 5 ans (215/2815)
- Logiciels informatiques : 3 ans (205/280)

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 101

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 30/11/2021

Sous la présidence de : David Fourrage

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Délégation MAPA.

Le Conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement, ordonnateur, de passer tout marché de fournitures, services et travaux; qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis figurant en annexe du code de la commande publique conformément à son article L.2124-1.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 06/12/2021 17:43:13

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 102
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Normandie, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séjour en NORMANDIE.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration maintient son accord sur la programmation et met à jour les modalités de financement du voyage scolaire en NORMANDIE, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe (cf. acte n°71 du 12/10/2021).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 06/12/2021 17:43:16

Voyage en NORMANDIE du 01/02 au 04/02/2022

Voyage facultatif

Départ le mardi 01/02/2022 à 7h00 retour le vendredi 04/02/2022 à 19h00

Préparation du programme en lien avec le groupe de 2ème année de BTS tourisme

Classes concernées : 1ères EURO, Terminales EURO ET TSTHR 1

Effectif : 36

3 accompagnateurs : Mmes HENRY-BUISSON, GUERIN et M. LUGLIA

Faire redécouvrir les moments et les lieux clés de l'histoire et de l'amitié franco-américaine. Travailler en Immersion linguistique avec les visites et des ateliers en LV.

BUDGET

DEPENSES		MONTANT	RECETTES	MONTANT
Hébergement "Les Tourelles"		4 275,20 €	Participation du lycée	688,06 €
Assurance hébergement		121,66 €	Participation des familles (36 X 220 €)	7 920,00 €
Transport Transdev		1 796,20 €		
Repas au LH de Caen (15 € X 39)	Le mardi 01/02/2022	585,00 €		
Visite Mémorial de Caen		378,00 €		
Ferme de la Sapinière (cidre) : visite en Anglais)	Le mercredi 02/02/2022	108,00 €		
Musée de la Tapisserie à Bayeux		180,00 €		
Visites de grands hôtels	Le Jeudi 03/02/2022	0,00 €		
Mémorial de Falaise - La Guerre des civils (1 visite en Anglais 1 visite en Français)		324,00 €		
Divers (Aléas transport, visite supplémentaire, complément restauration)		800,00 €		
TOTAL		8 568,06 €	TOTAL	8 568,06€
		219,69		

coût indicatif par participant :

0,00 €

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 104-1
Annule et remplace l'acte n° 104 - 2021-2022
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Blois (3 sorties des internes) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sorties des internes
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement des 3 sorties des internes à Blois à la Halle aux grains, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 17/12/2021 11:42:17

Sorties des internes à la halle aux grains (mise à jour du 15/12/2021)

Sorties facultatives à la halle aux grains
 PROJET PDF le 15/12/2021
 MAZUT le 23/03/2021
 QUEEN BLOOD le 06/04/2022

BUDGET

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Spectacles : 8 élèves et 1 accompagnateurs			
PROJET PDF le 15/12/2021	64,00 €	Participation de la MDL (Don par virement mise à jour du 15/12/2021)	168,00 €
MAZUT le 23/03/2021	64,00 €	Participation du lycée	24,00 €
QUEEN BLOOD le 06/04/2022	64,00 €		
Transport bus de ville			
TOTAL	192,00 €	TOTAL	192,00€
	21,33		

coût indicatif par participant :

0,00 €

BIEN_20212022_104_0410899E_211208203105

0450080T
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
21 RUE SAINT-ETIENNE
45043 ORLEANS CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Sorties des internes

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE-0410899E

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 104

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Demande de rectification

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : L'association MDL participe à l'intégralité du financement de cette sortie. le financement de la MDL résulte pour une part importante des cotisations des élèves adhérents (association lycéenne), et donc de leurs familles. Le financement spécifique des accompagnateurs par une subvention de la MDL aboutirait donc au financement indirect par les familles. Or, il est très improbable que le financement de cette sortie de l'accompagnateur corresponde à l'objet social de cette association lycéenne. Vous veillerez à rectifier votre budget en conséquence en prenant la part de l'accompagnateur sur le budget de l'établissement ou rechercher tout autre financement prévu au paragraphe II.2.6.1 de la circulaire n° 2011-117 du 3-8-2011 à l'exception de la contribution financière, même indirecte, des familles.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Turina
Prénom : Benedicte
Signé le: 08/12/2021 20:31:05

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 105

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2021

Réuni le : 30/11/2021

Sous la présidence de : David Fourrage

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat SSI.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat de maintenance du SSI avec la société EIFFAGE pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 06/12/2021 17:43:24

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 106
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Caisse de solidarité.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte un don de 200 € de la maison des lycéens affecté à la caisse de solidarité pour aider les étudiants en difficultés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 06/12/2021 17:43:27

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 107
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat Portails.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat pour la maintenance des portails et portes automatiques avec la société SGC FERMETURES pour une durée d'un an reconductible 4 fois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 06/12/2021 17:43:29

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 109
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Pourboires.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte les pourboires des restaurants pour un montant total de 10 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage
Prénom : David
Signé le: 06/12/2021 17:43:35

0410899E
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE
174 RUE ALBERT 1ER
41002 BLOIS CEDEX
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 108
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/11/2021
Réuni le : 30/11/2021
Sous la présidence de : David Fourrage
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention GRETA
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation d'une convention d'occupation des locaux du lycée pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fourrage

Prénom : David

Signé le: 06/12/2021 17:43:32